

DÉCISION MUNICIPALE n° DC2026-022

Demande de subvention au Département « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Le Maire de Rives-en-Seine,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DL2026-018 du Conseil Municipal en date 20 mars 2026 qui a donné délégation au maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans la limite des projets dont le principe a été validé,

Vu la délibération n° DL2020-077 du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2020 portant sur la création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie,

Considérant le dispositif d'aide mis en place par le Département visant à soutenir financièrement les communes amenées à réaliser des travaux de création de points d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la demande d'aide auprès du Département transmise en octobre 2024,

Considérant la demande d'aide auprès du Département transmise en octobre 2025,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine peut bénéficier de cette aide,

Considérant les devis,

DECIDE

Article 1^{er} : De poursuivre les demandes de subvention 2024 et 2025 auprès du Département de la Seine-Maritime au titre de la défense incendie.

Article 2 : D'approuver la dépense inscrite au budget 2026 pour les demandes :

2024 – Maison des pilotes et Manoir des Roques

La Roquette

Le Haut Pas

Eglise de Rançon

Pisciculture

2025 – La Grenouillère et Jardin des Plantes

“ Moitié d'Homme ”

“ Château de Caumont ”

Les Yaux

Le Perroy (323 route de Rançon)

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours en pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Publiée sur le site Internet
de la commune le RIVES-EN-SEINE
Le 10/06/2026



Fait à Rives-en-Seine, le 29 mai 2026

Le Maire,

Bastien CORITON

